



Ville de Pontivy

Commission démocratie locale et information

Compte-rendu de la réunion du mercredi 14 novembre 2012

C4-2012-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Christophe MARCHAND, adjoint au maire
M. Pierre GIRALDON, conseiller municipal
Mme Elisabeth PEDRONO, conseillère municipale
Mme Nicole ROUILLARD, conseillère municipale

ABSENT

M. Yovenn BONHOURE, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Roland PICHON, Directeur général des services
Mme Odile MAGOUROU, responsable du service culture, vie associative
M. Pascal MUGNIER, responsable du service communication

§

I – REUNIONS DE QUARTIERS

Au nombre de 7, les réunions de quartier débuteront le mardi 15 janvier :

- mardi 15 janvier : Le Four à Chaux (Ecole Marcel Collet)
- jeudi 17 janvier : Centre ville (Palais des congrès)
- mardi 22 janvier : Keropert (Ecole René-Guy Cadou)
- jeudi 24 janvier : Paul Langevin (Ecole Paul Langevin)
- jeudi 31 janvier : Château Gaillard (Ecole Albert Camus)
- mardi 5 février : Tréleau (Foyer des retraités Jeanne Lambert)
- jeudi 7 février : Stival (Salle polyvalente)

Toutes les réunions commenceront à 18 h 30 et se dérouleront de la façon suivante :

- Intervention du Maire (réponses aux questions de l'année précédente, point sur les travaux réalisés) ;
- Echanges avec les Pontivyens ;

L'information du public se fera avec les moyens suivants :

- Affichage dans les abris-bus et sucettes (format 120 X 176 cm)
- Impression d'un flyer format A4 distribué dans les boîtes aux lettres ;
- Annonce sur le panneau lumineux, par voie de presse, sur le site internet de la ville et dans le pontivyen n°39

Les Pontivyens qui ne pourront pas se déplacer auront la possibilité de poser leurs questions par courrier à l'adresse suivante : reunion.quartier@ville-pontivy.fr.

La commission propose d'éditer une affiche en format 30 X 40 qui sera déposée dans les commerces.

Pour donner un caractère plus convivial aux réunions, il est proposé de terminer la soirée par un pot qui permettra de poursuivre les échanges.

II – LOGO DE LA VILLE

Dans le cadre de la charte Ya d'ar brezhoneg, il est proposé d'insérer la version bretonne de Pontivy dans le logo officiel de la ville. Pondi figurera ainsi sur ce logo. Les lettres qui composent le nom breton seront de la même taille que celles qui composent le nom français. Les codes couleurs ne changent pas (voir annexe).

III – LE BULLETIN MUNICIPAL LE PONTIVYEN

La nouvelle version du *Pontivyen* inclut désormais le *Pontivyen Loisirs*. Cette nouvelle version comporte 20 pages. Auparavant *Le Pontivyen* comprenait 16 pages et le *Pontivyens Loisirs* 8. La périodicité du nouveau magazine sera trimestrielle à compter du mois du décembre, date de la prochaine parution. Sur une année, le nombre de pages imprimées sera ainsi identique à ce qui se pratiquait auparavant, mais avec une périodicité plus régulière.

A l'issue d'une consultation menée auprès de 5 imprimeurs différents, la commission a choisi la société « Cloître Imprimeurs », pour assurer l'impression du magazine. Ce choix a été effectué en fonction de 4 critères : le tarif, la conformité du label « Imprim'vert », la conformité des labels PEFC (Pan European Forest Certification) et FCS (Forest Stewardship Council) du papier utilisé et l'utilisation d'encre végétales.

La diffusion du prochain Pontivyen est prévue à partir du 20 décembre. Les principaux sujets sont les suivants :

- Au conseil municipal : présentation du nouveau conseil municipal.
- Dans les commissions : gros plan sur la commission travaux
- Dossier : l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et le PDUP (Plan de déplacement urbain de Pontivy)

- La ville qui change : Les travaux de l'avenue de la Libération et la Médiathèque-Archives
- Culture : présentation des événements culturels du premier trimestre
- Loisirs : événements associatifs
- Histoire : il y a 100 ans à Pontivy : la visite du ministre de l'agriculture

IV – LE SITE INTERNET

Le site Internet de la ville est actuellement en reconstruction. Le fonds documentaire qu'il contient sera conservé mais son aspect, ses éléments de navigation et son interface seront modifiés pour permettre aux utilisateurs de trouver plus facilement l'information recherchée. La commission a retenu l'idée d'une interface à 3 colonnes et l'utilisation d'un menu déroulant pour les différentes rubriques. Une mise en ligne du nouveau site est prévu fin janvier, en fonction des contraintes techniques.

